HAL
open science

Mini-guide pour la mise en place et l'évaluation de Politiques Agro-Environnementales innovantes

Douadia Bougherara, Lisette Ibanez, Margaux Lapierre, Gwenolé Le Velly, Raphaële Préget, Alexandre Sauquet, Sophie S. Thoyer

▶ **To cite this version:**

Douadia Bougherara, Lisette Ibanez, Margaux Lapierre, Gwenolé Le Velly, Raphaële Préget, et al.. Mini-guide pour la mise en place et l'évaluation de Politiques Agro-Environnementales innovantes. [0] CEE-M. Centre d'Economie de l'Environnement - Montpellier. 2021, 8 p. hal-03234868

HAL Id: hal-03234868

https://hal.inrae.fr/hal-03234868

Submitted on 25 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MINI-GUIDE POUR LA MISE EN PLACE ET L'ÉVALUATION DE POLITIQUES AGRO-ENVIRONNEMENTALES INNOVANTES

CEE-M
CENTRE D'ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT - MONTPELLIER

Depuis plusieurs années, des chercheurs du Centre d'économie de l'environnement de Montpellier (CEE-M) travaillent avec des partenaires de terrain pour évaluer l'acceptabilité et les performances d'instruments incitatifs innovants susceptibles d'encourager les agriculteurs à adopter ou à maintenir des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ce document présente de façon synthétique certains de ces instruments et les méthodes d'évaluation de leur attractivité et de leur impact. Un guide plus complet présente des exemples d'application et est disponible en ligne à l'adresse

www.cee-m.fr/wp-content/uploads/2021/04/guide.pdf

LE CONTEXTE

Il existe une variété de dispositifs incitatifs qui « récompensent » les agriculteurs qui mettent en place des pratiques respectueuses de l'environnement. C'est l'exemple des mesures agro- environnementales (MAE), contrats par lesquels les agriculteurs s'engagent volontairement à respecter un cahier des charges sur 5 ans, en échange d'une aide financière proportionnelle à la surface engagée. Leur objectif est de préserver la qualité de l'eau, la biodiversité et les paysages en incitant les agriculteurs à changer leurs pratiques agricoles et à maintenir celles favorables à l'environnement. La configuration actuelle de ces politiques agro-environnementales présente des limites ne garantissant pas toujours un impact environnemental significatif ou ne réussissant pas à atteindre un engagement des agriculteurs suffisant.

SOMMAIRE

Les mesures innovantes **3**

Les enchères agro-environnementales 4

Le paiement aux résultats 5

Les bonus collectifs et/ou spatiaux 6

Les « nudges » ou coup de pouces simples et peu coûteux 7

Les méthodes d'évaluation **8**

Les enquêtes de « choice experiment » 9

L'économie expérimentale et les expériences de terrain 10

L'analyse de l'impact ex-post 11

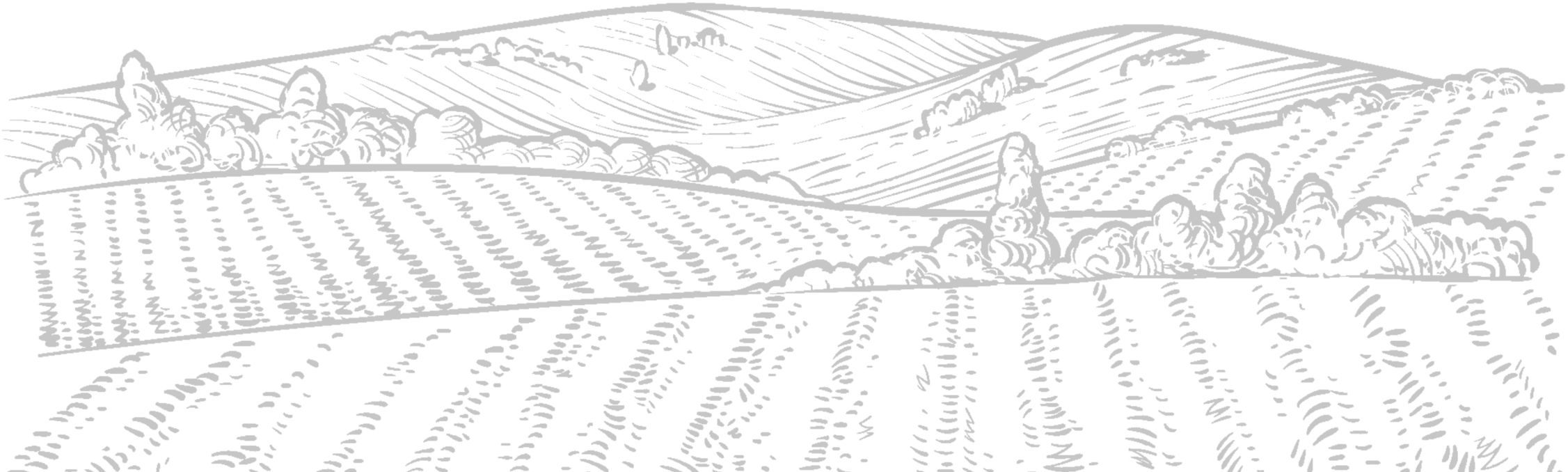

LES LIMITES DES POLITIQUES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ACTUELLES

UNE SÉLECTION PEU EFFICACE DES AGRICULTEURS
Ce ne sont pas toujours les agriculteurs qu'on veut cibler en priorité qui entrent dans le programme

DES PAIEMENTS UNIFORMES
Qui entrainent une surcompensation pour certains et une rémunération insuffisante pour d'autres

PEU DE FLEXIBILITÉ DU CAHIER DES CHARGES
Le rendant souvent inadapté pour beaucoup d'exploitations

UN PAIEMENT SUR LA BASE DES COÛTS DES PRATIQUES MISES EN PLACE
Et non pas sur la base des bénéfices environnementaux obtenus

UNE LOGIQUE INDIVIDUELLE ET SOUVENT À L'ÉCHELLE DE LA PARCELLE
Qui limite l'impact environnemental à l'échelle du territoire

PAS D'EFFET SUR LA NORME SOCIALE
Au delà de la rentabilité, les pratiques actuelles sont influencées par les normes sociales au sein de la profession

PAS D'EXIGENCE SUR LE MAINTIEN DES PRATIQUES À LA FIN DU CONTRAT
Provoquant un risque d'abandon des pratiques

DES MESURES INNOVANTES QUI Y RÉPONDENT

LES ENCHÈRE AGRO-ENVIRONNEMENTALES
pour apporter de la flexibilité au cahier des charges, donner un paiement adapté aux efforts de l'agriculteur, et sélectionner les projets les plus performants

LE PAIEMENT AUX RÉSULTATS
pour s'assurer d'un effet environnemental et donner de la flexibilité sur les pratiques mises en place

LES « BONUS » COLLECTIFS OU SPATIAUX
pour garantir un impact environnemental significatif

LES « NUDGES »
pour orienter les choix des agriculteurs vers les meilleures pratiques

Cliquer sur le titre des mesures.

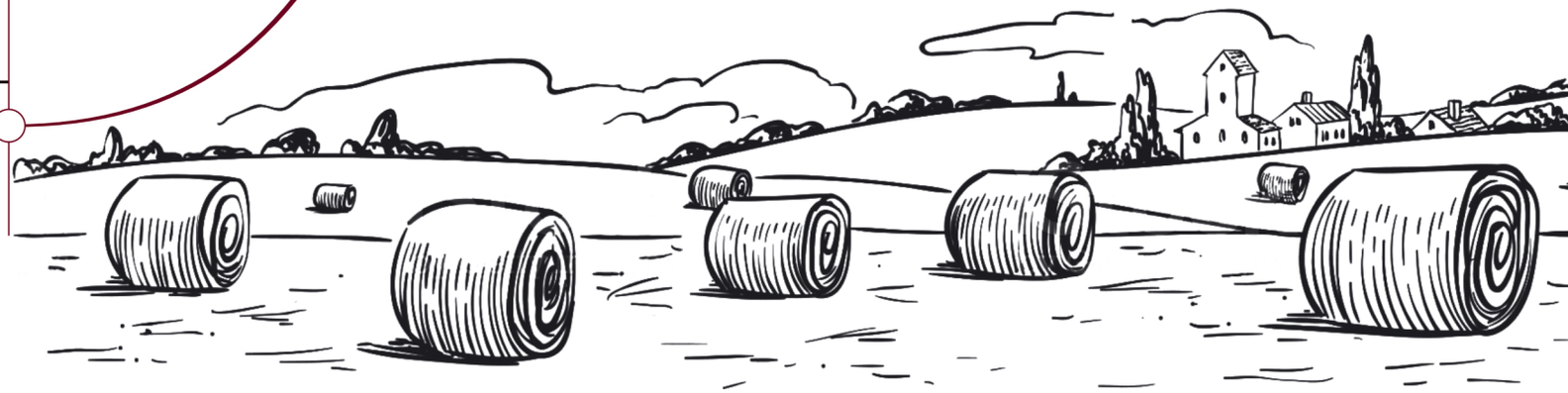

LES ENCHÈRES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

OUTIL TESTÉ PAR L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

Le système d'enchère incite les agriculteurs à enchérir au plus près de leur coût réel et à proposer des pratiques performantes d'un point de vue environnemental.

PRINCIPE

1

Un « acheteur » de services environnementaux : une collectivité

Lance

Appel à projet

Répondent

2

Plusieurs « vendeurs » : les agriculteurs

Fixe

Le cahier des charges		ou	Leur prix
Le prix		ou	Leur cahier des charges
Rien			Les 2

Proposent / Enchérissent

3

Sélectionne les projets les plus performants selon un critère coûts/ bénéfices environnementaux

POURQUOI METTRE EN PLACE CET OUTIL ?

- Pour une réalisation de projets efficaces et efficients avec un fort impact environnemental
- Pour inciter davantage les agriculteurs à s'engager grâce à la flexibilité du cahier des charges et/ou du prix.

! Le coût et le temps passé pour la réalisation des cahiers des charges, l'estimation du prix et le traitement administratif des dossiers peuvent limiter le nombre de participants à l'enchère.

LE PAIEMENT AUX RÉSULTATS

La rémunération des agriculteurs se fait non pas en fonction des pratiques mises en place, mais en fonction du service environnemental fourni

PRINCIPE

1

Déterminer un indicateur pour mesurer le service environnemental fourni.

Exemple : nombre d'espèces floristiques présentes sur une parcelle, comme indicateur de biodiversité.

2

Définir un ou plusieurs seuils à partir desquels sont délivrés les paiements

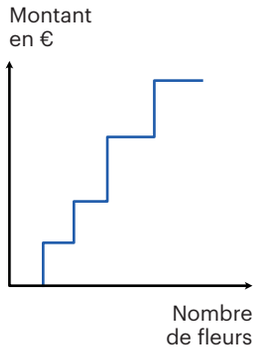

3

Choix par l'agriculteur de la pratique mise en place pour répondre aux résultats attendus

POURQUOI METTRE EN PLACE CET OUTIL ?

- Pour garantir que le paiement soit lié à la fourniture d'un service environnemental.
- Pour inciter les agriculteurs à s'engager grâce à la flexibilité du cahier des charges.

! Trouver un indicateur peut être parfois difficile et les paiements reçus risquent de ne pas refléter les efforts des agriculteurs.

LES BONUS COLLECTIFS ET/OU SPATIAUX

OUTIL TESTÉ EN PARTENARIAT AVEC LES CHAMBRES D'AGRICULTURE DE L'AUDE, DU GARD, DE L'HÉRAULT ET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

L'impact environnemental est favorisé si un seuil d'engagement collectif est atteint, ou si les surfaces engagées ont une disposition spatiale favorable à l'objectif environnemental.

PRINCIPE

1

Déterminer un seuil (ou plusieurs) à atteindre collectivement pour avoir un réel impact environnemental.

Exemple : 50 % de la surface du territoire

2

Verser un « bonus » à tous les agriculteurs engagés selon le seuil atteint à la fin du contrat.

30 €/ha/an si au moins 50 % des surfaces ont été engagées

Agglomérées, dispersées, ou sur une zone vulnérable

1

Déterminer la disposition des parcelles en fonction de l'objectif environnemental

2

Verser un « bonus » pour les parcelles qui répondent aux conditions spatiales

Exemple : un bonus d'agglomération est attribué si la parcelle engagée est contigüe

POURQUOI METTRE EN PLACE CET OUTIL ?

- Pour stimuler une dynamique collective autour du changement de pratique, incitant les agriculteurs à s'engager.
- Pour garantir une efficacité et une efficience des mesures d'un point de vue environnemental.

Il y a un risque de déception en l'absence d'atteinte des objectifs de coordination.

LES « NUDGES » OU COUP DE POUCES SIMPLES ET PEU COÛTEUX

OUTIL TESTÉ AVEC UNE COOPÉRATIVE VITICOLE DE L'HÉRAULT

Le comportement des agriculteurs peut être influencé par des leviers non monétaires, les « nudges », menant à des décisions en faveur de l'environnement.

PRINCIPE

Les nudges ont pour objectif d'orienter le choix des agriculteurs, sans les contraindre, en s'appuyant sur des « facteurs comportementaux ».

Habitudes
Convictions
Normes sociales.

Il existe différentes catégories de nudges, comme :

l'utilisation des normes sociales

Cela consiste à informer sur le comportement d'un groupe de référence ou sur le comportement « souhaitable » selon une norme morale.

Exemple :
comparer la consommation d'eau d'irrigation des exploitants agricoles à celle de leurs voisins.

Si leur consommation est supérieure : cela peut les inciter à la diminuer pour être plus proches de la moyenne du groupe.

Si elle est inférieure : ils sont félicités et encouragés à maintenir leur comportement.

POURQUOI METTRE EN PLACE CET OUTIL ?

- Le coût de mise en place est faible et l'usage est simple et non contraignant.

L'efficacité de cet outil dépend du contexte

L'évaluation des instruments innovants permet d'aider à leur construction avant leur mise en place et de comprendre leurs effets après leur mise en place (efficacité et efficience).

Il est important d'évaluer pour s'assurer que les mesures sont véritablement efficaces (elles atteignent leurs objectifs) et efficientes (elles sont économes de l'argent public), et qu'elles sont bien ajustés aux besoins et aux contraintes des agriculteurs. L'évaluation ne se fait pas en comparant l'avant et l'après mais le avec et le sans. Il faut distinguer :

ÉVALUATION EX-ANTE
qui se fait avant la mise en place d'une mesure

ÉVALUATION EX-POST
qui est réalisée après la mise en place de la mesure mais qu'il est néanmoins préférable d'anticiper.

LES MÉTHODES D'ÉVALUATION

LES ENQUÊTES DE «CHOICE EXPERIMENT»
Utilisées pour analyser l'acceptabilité d'incitations innovantes avant leur mise en place.

L'ÉCONOMIE EXPÉRIMENTALE ET LES EXPÉRIENCES DE TERRAIN
Reconstituer artificiellement une version pilote d'une mesure dans un environnement contrôlé. Cela permet d'évaluer avant la mise en place de la mesure l'efficacité de différentes versions.

L'ANALYSE DE L'IMPACT EX-POST
Permet de déterminer si la mesure a engendré un changement de pratiques après sa mise en place.

Cliquer sur le titre des évaluations.

LES ENQUÊTES DE « CHOICE EXPERIMENT »

Utilisées pour analyser l'acceptabilité d'incitations innovantes avant leur mise en place.

Proposer différents contrats sous forme de cartes de choix, dans le but d'identifier les caractéristiques appréciées ou rejetées par les agriculteurs.

L'analyse des choix faits par les agriculteurs permet de mieux connaitre les contrats qu'ils préfèrent, et d'estimer le niveau de paiement pour lequel ils sont prêts à s'engager.

EXEMPLE DE CARTE DE CHOIX PROPOSÉE À DES VITICULTEURS

	Contrat A	Contrat B	Je conserve mes pratiques
Réduction des herbicides	De 30%	De 60%	
Désherbage	✓	✓	
Bonus collectif	✗	150€/ha	
Accompagnement technique	✗	✓	
Montant	170 €/ha/an	330 €/ha/an	
Cochez votre option préférée	☐	☐	☐

L'ÉCONOMIE EXPÉRIMENTALE ET LES EXPÉRIENCES DE TERRAIN

Reconstituer artificiellement une version pilote d'une mesure dans un environnement contrôlé. Cela permet d'évaluer avant la mise en place de la mesure l'efficacité de différentes versions.

Exemple : pour la mise en place d'un corridor.

Objectif
Reconstituer un corridor pour favoriser la biodiversité.

Outil
MAE + bonus spatial pour des parcelles contigües.

Pour étudier l'efficacité de la mesure

1.
Conception d'un « jeu virtuel » où chaque joueur a des parcelles plus ou moins productives.

2.
Les « joueurs » (agriculteurs, étudiants...) choisissent les parcelles qu'ils engagent dans une mesure en fonction de 2 scénarios :

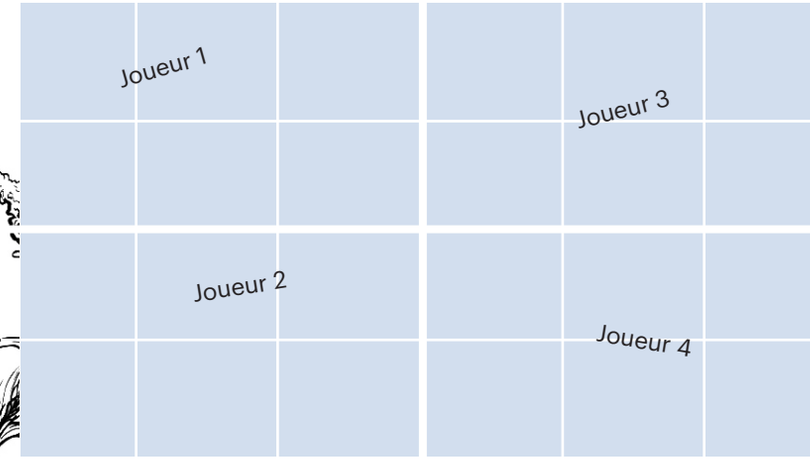

MAE sans le bonus spatial

PAS DE CRÉATION DE CORRIDOR

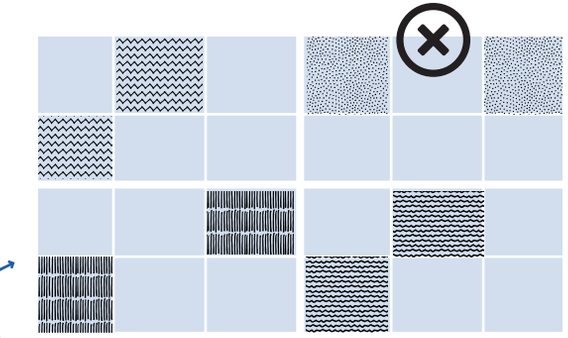

MAE avec le bonus spatial

CRÉATION DE CORRIDOR

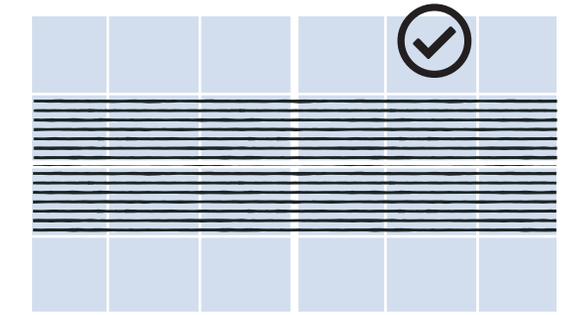

L'ANALYSE DE L'IMPACT EX-POST

Permet de déterminer si la mesure a engendré un changement de pratiques après sa mise en place. Pour estimer l'impact d'une mesure, deux techniques sont utilisées.

! La fiabilité de ces deux techniques s'appuient sur l'hypothèse que les agriculteurs « traités » et « témoins » ne s'influencent pas.

Technique 1

Proposer la mesure uniquement à certains agriculteurs de façon aléatoire.
C'est la meilleure manière pour déterminer l'impact d'une mesure. Peut être utilisée pour décider de la généralisation ou non d'un programme pilote.

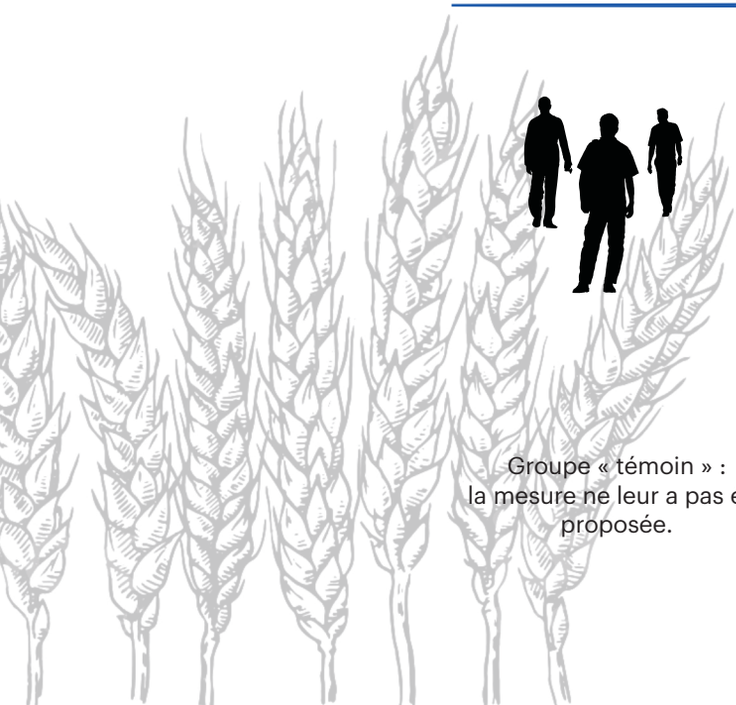

Groupe « témoin » : la mesure ne leur a pas été proposée.

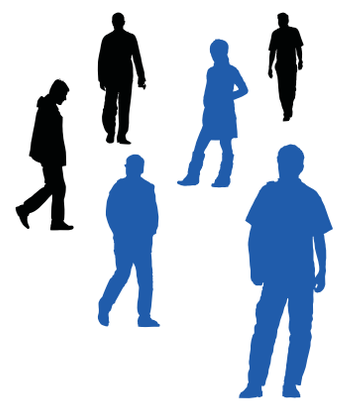

Comparaison

Groupe « traité » : la mesure leur a été proposée

Technique 2

Identifier des jumeaux statistiques
La mesure est proposée à tous les exploitants, il faut donc identifier des non-bénéficiaires similaires aux bénéficiaires via un traitement statistique. Nécessite des données avant et après la mise en place du programme et reste une solution imparfaite.

CENTRE D'ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT, MONTPELLIER, AVRIL 2021.

Ce document et le guide complet ont été réalisés par Douadia Bougherara, Lisette Ibanez, Margaux Lapierre, Gwenolé Le Velly, Raphaële Préget, Alexandre Sauquet et Sophie Thoyer, dans le cadre du projet PollDiff Captage, financé par l'Europe et la Région Occitanie et via l'appel à projet READYNOV. Cette synthèse a été réalisée avec l'appui de Léa Gazotti.

Conception graphique : Alain Chevallier.

Pour aller plus loin, téléchargez le guide complet *Mise en place de pratiques agroenvironnementales : modes d'intervention et d'évaluation* à l'adresse :

https://www.cee-m.fr/wp-content/uploads/2021/04/guide.pdf

Plus d'informations sur nos travaux: www.cee-m.fr

Contacts : cee-m-contact@umontpellier.fr | raphaele.preget@inrae.fr